



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
24 septembre 2021
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session
Glasgow, 31 octobre-6 novembre 2021

Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Rapport du Comité de l'adaptation (2019, 2020 et 2021)

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session
Glasgow, 31 octobre-6 novembre 2021

Point 9 de l'ordre du jour provisoire
Rapport du Comité de l'adaptation (2019, 2020 et 2021)

Rapport du Comité de l'adaptation*

Résumé

Le présent rapport rend compte des travaux réalisés par le Comité de l'adaptation entre novembre 2020 et septembre 2021. On y trouvera des informations sur les questions d'organisation et de procédure, notamment sur les réunions tenues et les changements intervenus dans la composition du Comité et parmi ses coprésidents. Le rapport met en lumière les progrès accomplis par le Comité dans les différents secteurs d'activité de son plan de travail modulable pour 2019-2021 : promotion de la cohérence globale ; fourniture d'un appui et de conseils techniques aux Parties sur les mesures d'adaptation et les moyens de mise en œuvre ; et sensibilisation, communication et échange d'informations. Il contient également des recommandations pour examen par la Conférence des Parties et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, ainsi que le plan de travail modulable du Comité de l'adaptation pour 2022-2024.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Abréviations et acronymes

C3S [†]	Service Copernicus de surveillance du changement climatique
CEOS/CGMS	Comité mondial d'observation de la Terre par satellite/Groupe de coordination des satellites météorologiques
CET	Comité exécutif de la technologie
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
Conférence des Parties	Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
COP	Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Conférence des Parties)
COVID-19	maladie à coronavirus 2019
CPF	Comité permanent du financement
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
Fonds pour les PMA	Fonds pour les pays les moins avancés
FSCC	Fonds spécial pour les changements climatiques
FVC	Fonds vert pour le climat
GAN [†]	Réseau mondial pour l'adaptation
GCE	Groupe consultatif d'experts
GEO	Groupe sur l'observation de la Terre
GFCS	Cadre mondial pour les services climatologiques
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Groupe d'experts des PMA	Groupe d'experts des pays les moins avancés
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
OMM	Organisation météorologique mondiale
PMRC	Programme mondial de recherche sur le climat
PMSC	Programme mondial des services climatologiques
PNA	plan national d'adaptation
Programme d'appui mondial aux PNA	Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation
programme de travail de Nairobi	Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements
Réseau mondial pour les PNA	Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
SMOC	Système mondial d'observation du climat
WASP [†]	Programme scientifique mondial pour l'adaptation

[†] Acronyme uniquement utilisé dans la figure 2.

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa dix-septième session, la Conférence des Parties (COP) a décidé que le Comité de l'adaptation (le Comité) fonctionnerait sous son autorité et sa direction, qu'il lui rendrait compte et qu'elle devrait décider des politiques du Comité conformément aux décisions pertinentes¹.
2. À la même session, la COP a demandé au Comité de lui faire rapport chaque année, par l'intermédiaire des organes subsidiaires, sur ses activités, l'exercice de ses fonctions, ses orientations, ses recommandations et toute autre information pertinente découlant de ses travaux, et, le cas échéant, sur les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (la Convention), pour examen par ses soins².
3. À sa première session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a décidé que le Comité concourrait à l'application de l'Accord de Paris³.

B. Objet du présent rapport

4. Le présent rapport contient des informations relatives aux travaux effectués par le Comité entre novembre 2020 et septembre 2021. Il contient également le plan de travail modulable du Comité pour 2022-2024 (voir l'annexe) et des recommandations pour examen par la COP à sa vingt-sixième session et par la CMA à sa troisième session (voir la section VI ci-après).
5. Ce résumé des activités menées par le Comité pendant la période considérée est complété par un outil de sensibilisation concis destiné à les présenter concrètement et à les rendre accessibles à un plus large public⁴.

C. Mesures que pourraient prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

6. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) sont invités à examiner les informations figurant dans le présent rapport.

II. Faits marquants

7. Malgré la persistance des difficultés et des restrictions dues à la pandémie de COVID-19, les travaux techniques du Comité ont bien avancé pendant la période considérée et le Comité est parvenu à mener à bien les activités prévues dans son plan de travail modulable pour 2019-2021, à l'exception de deux manifestations devant se tenir en présentiel qui ont été reportées à cause de la pandémie.

¹ Décision 2/CP.17, par. 95.

² Décision 2/CP.17, par. 96.

³ Décision 11/CMA.1, par. 1. Les décisions 9/CMA.1, 11/CMA.1, 19/CMA.1 et 1/CMA.2 prescrivent d'autres activités devant être menées par le Comité en vue de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de Paris.

⁴ Qui sera disponible à l'adresse <https://unfccc.int/topics/resilience/resources/documents-of-the-adaptation-committee>.

8. La première manifestation importante pour le Comité pendant la période faisant l'objet du présent rapport, à savoir la **réunion de clôture conjointe des processus d'examen technique des mesures d'atténuation et d'adaptation**, s'est déroulée à l'occasion des Dialogues sur le climat tenus en 2020 dans le cadre de la Convention. Pendant la dernière année du processus d'examen technique des mesures d'adaptation, le Comité a axé ses travaux sur l'éducation et la formation, la participation du public et les jeunes en vue de renforcer l'action engagée pour l'adaptation, et une série de concours ont été organisés dans ce cadre, dont les gagnants ont été annoncés à la réunion de clôture.

9. Le Comité a publié début 2021 deux rapports importants fondés sur les travaux qu'il avait menés tout au long de 2020 : un document technique sur les **données relatives à l'adaptation** à différentes échelles spatiales et temporelles, afin d'aider les parties prenantes à s'orienter dans les méandres des sources de données pour appuyer l'action en matière d'adaptation, accompagné d'un résumé à l'intention des décideurs, et un rapport de synthèse sur la manière dont les **pays en développement font face aux risques climatiques, qui reconnaît leurs efforts en matière d'adaptation**.

10. La **cohérence et la collaboration** sont des priorités pour le Comité, qu'il met en pratique en travaillant avec d'autres organes constitués en vertu de la Convention, notamment par l'intermédiaire de son Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation (Équipe spéciale des PNA), et en collaborant avec les partenaires du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (programme de travail de Nairobi), auxquels il dispense des conseils, ainsi que par d'utiles échanges avec les observateurs qui assistent à ses réunions ordinaires.

11. **L'aide à l'adaptation et le financement de l'adaptation** restent également prioritaires pour le Comité. Il publie périodiquement un bulletin sur le financement de l'adaptation, dont le nombre de lecteurs a augmenté au cours de la période considérée. Le Comité s'emploie aussi à élaborer un support d'information en ligne très détaillé permettant de s'orienter dans le dédale des aides à l'élaboration et à l'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA), qui sera mis à l'essai fin 2021 ou début 2022. Il a en outre établi la version définitive d'une note d'information sur les lacunes en matière de capacité d'accès au financement de l'adaptation et prépare un deuxième rapport de synthèse sur l'évaluation des coûts de l'adaptation et leur prise en charge, afin que les efforts d'adaptation des pays en développement parties soient reconnus dans le cadre du bilan mondial.

12. Le Comité a continué de suivre une approche transparente et inclusive pour donner effet à toutes les **tâches prescrites par la CMA**, en sollicitant des contributions et en favorisant des échanges dynamiques sur des thèmes faisant l'objet des communications relatives à l'adaptation, en évaluant les besoins en matière d'adaptation ainsi que l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui fourni et en mettant en avant les efforts faits en matière d'adaptation dans le rapport de synthèse qu'il élabore dans le cadre du bilan mondial. Bien que l'exécution de ces tâches soit prévue pour 2022, la CMA a demandé au Comité de faire déjà état, dans son rapport de 2021, des méthodes d'examen des progrès d'ensemble accomplis dans la réalisation de **l'objectif mondial en matière d'adaptation**. Comme suite à cette demande, le Comité a produit un document technique détaillé, sur lequel se sont appuyés non seulement les débats tenus sur la question lors de ses réunions ordinaires, mais aussi un webinaire organisé par le Comité ainsi qu'une série d'ateliers informels animés par la présidence de la vingt-cinquième session de la COP et par la future présidence de la vingt-sixième session.

13. Le Comité est fermement convaincu que des mesures d'adaptation efficaces doivent être sensibles à l'égalité des sexes et participatives. Il a mis en œuvre avec succès son plan de travail sur l'intégration des questions de genre dans tous ses secteurs d'activité et l'a évalué. Il a décidé de poursuivre la bonne pratique consistant à considérer sous cet angle tous les aspects de ses travaux et de veiller à prendre en compte le point de vue et les savoirs des groupes vulnérables, notamment des populations locales et autochtones, dans toutes ses activités. Le Comité est actuellement composé de 10 femmes et de six hommes.

14. Enfin, le Comité a approuvé son plan de travail modulable pour 2022-2024, prévoyant de renforcer les travaux dans les domaines suivants : promotion de la cohérence et de la collaboration ; sensibilisation, communication et échange d'informations ; fourniture d'un appui et de conseils techniques pour la planification et la mise en œuvre de l'adaptation, y compris les moyens de mise en œuvre, aux niveaux national et infranational ; et fourniture d'un appui et de conseils techniques pour l'examen des progrès d'ensemble accomplis en matière d'adaptation aux niveaux infranational, national et global.

III. Questions d'organisation et de procédure

A. Réunions

15. Le Comité a tenu sa dix-neuvième réunion du 16 au 19 mars 2021 et sa vingtième réunion du 7 au 10 septembre 2021, avec des problèmes récurrents liés à la connexion à Internet, aux différences de fuseau horaire et au temps limité pour des échanges approfondis dû au fait que les réunions se déroulaient sous forme virtuelle. Une série de conférences téléphoniques a été organisée entre-temps sur différents thèmes afin de garantir une bonne progression des travaux du Comité (voir l'encadré 1). Les dix-neuvième et vingtième réunions du Comité étaient ouvertes aux observateurs et ont été diffusées en direct sur YouTube⁵. Compte tenu du succès de la réunion hybride (à la fois en présentiel et en ligne) organisée par le Comité permanent du financement (CPF), le Comité de l'adaptation et le secrétariat examineront la possibilité de tenir les prochaines réunions du Comité de l'adaptation en présentiel ou sous forme hybride en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et des restrictions qu'elle entraîne.

Encadré 1

Travaux intersessions et organisation des travaux du Comité de l'adaptation

Outre la tenue de ses réunions ordinaires, le Comité mène des travaux intersessions par voie électronique au sein de groupes de travail constitués pour traiter toute une série de priorités convenues. Il est tenu de consacrer du temps à ces travaux intersessions essentiels tout au long de l'année.

Étant donné qu'il n'a pas été possible, en raison de la pandémie de COVID-19, d'organiser des réunions en présentiel laissant suffisamment de temps à des échanges approfondis au cours de la période considérée, le Comité a encore amélioré l'organisation de ses travaux intersessions. En plus de l'utilisation du système éprouvé de partage et d'élaboration de documents via Microsoft Teams, des conférences téléphoniques thématiques ont été organisées entre ses Coprésidentes et ceux de ses membres qui avaient manifesté leur intérêt pour des sujets particuliers (coordonnateurs thématiques). Cette collaboration en petits groupes a permis de faire avancer un travail complexe de manière efficace, de façon à pouvoir présenter les progrès réalisés au Comité et à déterminer et approuver rapidement les étapes suivantes.

Certains des travaux intersessions ont été menés en collaboration avec d'autres organes constitués, tels que le Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA) et le CPF, et le Comité a organisé deux webinaires avec les Parties et les observateurs pour recueillir leurs contributions et leurs observations sur des sujets particuliers. Le Comité invite tous les observateurs qui le souhaitent à soumettre par courrier électronique des idées et des propositions sur l'organisation des travaux.

⁵ Tous les documents, exposés, liens YouTube, ainsi que le résumé des résultats au titre de chaque point de l'ordre du jour sont disponibles sur <https://unfccc.int/event/nineteenth-meeting-of-the-adaptation-committee-ac19> (pour la dix-neuvième réunion du Comité) et <https://unfccc.int/event/twentieth-meeting-of-the-adaptation-committee-ac20> (pour la vingtième réunion du Comité).

B. Présidence et composition du Comité⁶

16. Cecilia da Silva Bernardo (Angola) et Alessandra Sgobbi (Italie) ont été élues⁷ à la dix-neuvième réunion du Comité pour leur second mandat en tant que Coprésidentes du Comité.

17. Les membres du Comité sont nommés pour un mandat de deux ans et ne peuvent accomplir plus de deux mandats consécutifs⁸. Cependant, en l'absence de session de la COP en 2020, le Bureau des organes directeurs a décidé que les mandats de tous les membres des organes de la Convention devant être réélus ou remplacés seraient automatiquement prolongés d'une année supplémentaire. Le Comité a accueilli Shella Biallas (États-Unis d'Amérique) en qualité de membre pour remplacer Daniel Kandy et compte donc actuellement 10 femmes (y compris les deux Coprésidentes) et six hommes.

C. Participation des observateurs

18. Le Comité encourage la participation active d'observateurs à ses réunions. Les observateurs apportent une expérience et des compétences supplémentaires qui éclairent les débats, et leur mobilisation est essentielle à l'avancement des travaux du Comité et à la réalisation de ses objectifs, à savoir créer des synergies et maintenir la cohérence des mesures d'adaptation prises par différents groupes de parties prenantes, à tous les niveaux. Même si les réunions en présentiel sont généralement plus propices à la collaboration avec les observateurs, les réunions tenues sous forme virtuelle permettent une participation plus large des observateurs, qui ne sont pas soumis à des restrictions de voyage ou à la limitation du nombre de places ; par conséquent, on peut envisager que des réunions du Comité se tiennent sous forme hybride à l'avenir.

D. Règlement intérieur

19. Comme suite à une recommandation du Bureau des services de contrôle interne de l'ONU visant à harmoniser les dispositions du règlement intérieur des organes constitués au titre de la Convention, le Comité est convenu, après sa dix-neuvième réunion, de modifier son règlement intérieur⁹ afin d'inclure une disposition visant à se prémunir contre d'éventuels conflits d'intérêts¹⁰.

IV. Progrès réalisés dans l'exécution du plan de travail du Comité de l'adaptation

20. À sa quatorzième réunion, le Comité a adopté son plan de travail pour 2019-2021, étant entendu que celui-ci devait être suffisamment modulable pour que les résultats pertinents des futures sessions de la COP et de la CMA puissent y être incorporés. À sa vingt-quatrième session, la COP a accueilli avec intérêt le plan de travail¹¹, qui est disponible sur le site Web de la Convention dans sa version intégrale¹² et dans une version résumée¹³. Des tâches supplémentaires y ont été ajoutées par la CMA à ses première et deuxième sessions, et le Comité a mené à bien les activités à réaliser dans le cadre du plan de travail

⁶ La liste des membres du Comité peut être consultée sur <https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/adaptation-committee-ac/members>.

⁷ Conformément au paragraphe 108 de la décision 2/CP.17 et aux paragraphes 6 et 7 de la décision 16/CP.19.

⁸ Décision 2/CP.17, par. 106.

⁹ Le règlement intérieur révisé est disponible sur <https://unfccc.int/documents/271498>.

¹⁰ Voir le document FCCC/SB/2020/2, par. 21 à 23.

¹¹ Décision 9/CP.24, par. 1.

¹² <https://unfccc.int/documents/218221>.

¹³ https://unfccc.int/sites/default/files/2020-04/20200409_acworkplan_overview.PNG.

d'ici à la fin de 2021. On trouvera dans la section V ci-après des informations sur son prochain plan de travail modulable.

A. Promotion de la cohérence globale

1. Cohérence avec les autres organes constitués

21. Le Comité de l'adaptation a été conçu comme étant le principal organe chargé de promouvoir la mise en œuvre de l'action renforcée pour l'adaptation de manière cohérente au titre de la Convention. Il collabore avec d'autres organes constitués et entités créées au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, notamment le Groupe consultatif d'experts (GCE), le Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC), le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (Groupe de facilitation), le Fonds vert pour le climat (FVC), le Groupe d'experts des PMA, les partenaires du programme de travail de Nairobi, le Comité de Paris sur le renforcement des capacités (Comité de Paris), le CPF, le Comité exécutif de la technologie (CET) et le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie) ainsi que ses équipes spéciales. Le Comité a étroitement collaboré avec la présidence de la vingt-cinquième session de la COP et avec la future présidence de la vingt-sixième session pour faire avancer les éléments fondamentaux de son programme en matière d'adaptation. Il invite régulièrement tous les organismes actifs dans le domaine de l'adaptation à participer à ses réunions ordinaires.

22. Pendant la période considérée, le Comité a organisé les activités suivantes :

- a) Un webinaire sur l'objectif mondial en matière d'adaptation¹⁴ ;
- b) Un webinaire sur les communications relatives à l'adaptation¹⁵ ;
- c) Un forum de l'adaptation sur le suivi et l'évaluation de l'adaptation¹⁶ ;
- d) Une première réunion du groupe de travail conjoint du Comité et du Groupe d'experts des PMA sur les méthodes à utiliser pour examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, en collaboration avec le CPF.

23. En outre, le Comité a contribué à de nombreuses manifestations relatives à l'adaptation organisées au titre de la Convention, notamment :

- a) La treizième réunion du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ;
- b) La cinquième réunion de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ;
- c) La première réunion du groupe d'experts des pertes autres qu'économiques du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ;
- d) La quarantième réunion du Groupe d'experts des PMA ;
- e) Les dix-septième et dix-huitième réunions du Conseil consultatif du CRTC ;
- f) Trois ateliers informels organisés par les présidences des vingt-cinquième et vingt-sixième sessions de la COP sur l'objectif mondial en matière d'adaptation ;
- g) Une réunion organisée par le groupe d'experts du programme de travail de Nairobi sur l'adaptation fondée sur les écosystèmes dans le cadre de la Journée des connaissances sur l'adaptation ;

¹⁴ Voir <https://unfccc.int/event/AC-webinar-GGA>.

¹⁵ Voir <https://unfccc.int/event/AC-webinar-AdComs>.

¹⁶ Tenu pendant la conférence intitulée « Adaptation Futures », voir <http://adaptationfutures2020.in>.

- h) La cinquième réunion du Comité de Paris ;
- i) La première partie de l'atelier organisé dans le cadre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture en 2021 ;
- j) La cinquième réunion du Groupe de facilitation.

2. Cohérence avec les organisations

24. Le Comité recourt au réseau des partenaires du programme de travail de Nairobi comme principal canal de communication avec un large éventail d'organisations. Comme le SBSTA l'y a invité¹⁷, il formule une fois par an des conseils sur l'exécution des mandats du programme de travail de Nairobi qui intéressent les programmes de travail des organes constitués et sur les possibilités d'harmoniser les activités avec les organes. Ces conseils sont communiqués au Président du SBSTA et intégrés au rapport annuel du programme de travail de Nairobi pour examen par le SBSTA¹⁸. Le Comité reçoit des mises à jour périodiques sur les connaissances et les informations fournies par les partenaires du programme de travail de Nairobi à l'appui de ses travaux, ainsi que sur les derniers résultats des activités menées dans le cadre de l'Initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation. Il accueille avec satisfaction les travaux menés suivant ses conseils dans le cadre du programme de travail de Nairobi, notamment les travaux des groupes d'experts sur les océans et sur la biodiversité en 2019, 2020 et 2021¹⁹.

25. Les conseils transmis à la présidence du SBSTA après la dix-neuvième réunion du Comité portaient sur l'appui en matière de connaissances et d'informations dans les domaines de travail du Comité relatifs au genre, à l'évaluation et à la prise en charge des coûts de l'adaptation, aux méthodes à utiliser pour examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, au suivi et à l'évaluation de l'adaptation, aux technologies d'adaptation pour l'agriculture, les ressources en eau et les zones côtières, ainsi qu'aux lacunes et aux besoins liés au processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA.

26. Le Comité met périodiquement à jour sa base de données des centres et réseaux régionaux actifs dans le domaine de l'adaptation²⁰, la prochaine révision étant prévue pour fin 2021 ou début 2022. Le secrétariat aide le Comité à harmoniser les informations qui figurent sur des listes similaires disponibles sur le site Web de la Convention, y compris les informations recueillies par le Groupe d'experts des PMA et par le programme de travail de Nairobi.

3. Prise en compte des questions de genre

27. Le Comité est convenu d'inclure dans toutes ses activités l'objectif consistant à intégrer les questions de genre en tant que question transversale. Pour ce faire, il a renforcé les mesures prises dans ce domaine en intégrant une perspective de genre à ses manifestations, documents et rapports. Afin de mener ce travail de manière structurée, le Comité a élaboré un plan visant à améliorer la prise en compte des questions de genre dans les mesures d'adaptation et les activités menées en application de son plan de travail²¹, en collaboration avec le Groupe d'experts des PMA et le Comité de Paris et avec le soutien de l'Équipe spéciale des PNA, en prévoyant de faire le point en 2021 sur les progrès réalisés.

¹⁷ FCCC/SBSTA/2018/4, par. 19.

¹⁸ La lettre de 2021 adressée au président du SBSTA est disponible sur <https://unfccc.int/documents/271477> et le rapport du programme de travail de Nairobi de 2021 figure dans le document FCCC/SBSTA/2021/INF.2.

¹⁹ Voir le document du Comité AC20/INFO/4A-B, disponible sur <https://unfccc.int/documents/302876>.

²⁰ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/adaptation-committee-ac/areas-of-work/regional-centres-and-networks>.

²¹ Voir le document du Comité AC/2019/17, disponible sur <https://unfccc.int/documents/199532>.

28. Les progrès ont été évalués à la dix-neuvième réunion du Comité, au vu d'un tableau récapitulatif montrant les activités menées et les résultats obtenus par rapport aux indicateurs élaborés à cet effet (voir l'encadré 2)²². Les indicateurs correspondent aux domaines prioritaires du plan d'action pour l'égalité des sexes adopté dans le cadre de la Convention, à savoir : renforcement des capacités, gestion des connaissances et communication ; représentation équilibrée des sexes, participation et rôle dirigeant des femmes ; cohérence ; mise en œuvre favorisant l'égalité des sexes et moyens de mise en œuvre ; et suivi et présentation de rapports.

29. Le Comité a estimé que le plan avait été mis en œuvre de manière satisfaisante, à l'exception d'une réunion en présentiel reportée en raison de la pandémie de COVID-19. En conséquence, il est convenu de continuer à intégrer le genre de manière cohérente en tant que question transversale à toutes les activités menées dans le cadre de son plan de travail pour 2022-2024 et du plan de travail de l'Équipe spéciale des PNA.

Encadré 2

Données chiffrées tirées de l'examen du plan de travail du Comité de l'adaptation pour la prise en compte des questions de genre

- Le Comité est actuellement composé de six hommes et de 10 femmes, dont ses deux Coprésidentes.
- Lors des réunions techniques d'experts sur l'adaptation, 40 % des intervenants, y compris les modérateurs, étaient des femmes en 2019. Ce chiffre est passé à 50 % en 2020.
- Six publications du Comité établies en 2020 consacrent une section aux questions de genre.
- Vingt-deux communications relatives à la prise en compte des questions de genre dans les PNA ont été reçues des Parties et des entités non parties à la suite d'un appel lancé en 2019^a. Elles ont été synthétisées et prises en compte dans les travaux du Comité.

^a Les réponses à l'appel font partie des résultats du Comité, y compris son plan pour la prise en compte des questions de genre dans les mesures d'adaptation et les activités menées en application de son plan de travail. Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/adaptation-committee-ac/adaptation-committee-call-for-submissions-on-how-to-mainstream-gender-considerations-into-national>.

B. Mandats de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

30. Depuis l'adoption de l'Accord de Paris, le Comité de l'adaptation, en collaboration avec le Groupe d'experts des PMA et d'autres organes constitués, a été chargé d'œuvrer, par différentes activités, à l'application des dispositions de l'Accord relatives à l'adaptation, notamment s'agissant des communications relatives à l'adaptation et du bilan mondial.

31. Le Comité examine les mandats de manière globale et ses travaux avancent selon le calendrier présenté dans son rapport pour 2019²³. Les résultats du mandat relatif à l'objectif mondial en matière d'adaptation doivent être communiqués en 2021, tandis que l'exécution des autres mandats est prévue pour 2022 ou à une date non précisée.

1. Méthodes d'examen des progrès d'ensemble accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation

32. À sa deuxième session, la CMA a engagé les Parties à entreprendre des processus de planification de l'adaptation et à mettre en œuvre des mesures qui consistent notamment à mettre en place ou à renforcer des plans, politiques et/ou contributions utiles conformément au paragraphe 9 de l'article 7 de l'Accord de Paris, de manière à continuer de progresser vers

²² Voir le document du Comité AC19/INFO/5C, disponible sur <https://unfccc.int/documents/268682>.

²³ FCCC/SB/2019/3.

l'objectif mondial en matière d'adaptation consistant à renforcer les capacités d'adaptation, à accroître la résilience aux changements climatiques et à réduire la vulnérabilité à ces changements. Elle a demandé au Comité d'étudier des méthodes d'examen des progrès d'ensemble accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation et de présenter les résultats de cet examen dans son rapport annuel pour 2021²⁴.

33. Pour que ses travaux soient solidement ancrés sur des éléments techniques, le Comité a élaboré en 2020-2021 un document sur les méthodes d'examen des progrès d'ensemble accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation. À sa vingtième réunion, il est convenu de publier ce document technique, après les révisions finales, sous la forme d'un support d'information à diffuser avant la vingt-sixième session de la COP²⁵.

34. Ces travaux ont également été étayés par un webinaire du Comité tenu le 11 mai 2021 et par des échanges de vues lors d'une série d'ateliers informels sur le thème plus large de l'objectif mondial en matière d'adaptation organisés par les présidences des vingt-cinquième et vingt-sixième sessions de la COP dans le cadre des Semaines du climat pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie-Pacifique et l'Afrique²⁶.

35. On trouvera dans la section VI ci-après les recommandations issues de ces travaux. Les Parties sont invitées à se reporter au document technique pour en savoir plus sur les travaux techniques du Comité.

2. Projet de directives supplémentaires à utiliser facultativement par les Parties pour communiquer des renseignements concernant l'adaptation

36. À sa première session, la CMA a demandé au Comité d'élaborer, d'ici à juin 2022, un projet de directives supplémentaires à utiliser facultativement par les Parties pour communiquer des renseignements conformément aux éléments mentionnés dans l'annexe de la décision 9/CMA.1, avec le concours du Groupe de travail II du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (voir l'encadré 3), en utilisant comme point de départ les directives actuelles pertinentes, selon qu'il conviendra²⁷.

37. L'avancement des travaux du Comité dans ce domaine au cours de la période considérée a été consigné dans les quatre moutures successives du projet de directives examinées à ses dix-huitième, dix-neuvième et vingtième réunions. L'objectif est de disposer d'une version définitive du texte à la date limite et de le soumettre pour examen à la cinquante-septième session des organes subsidiaires (novembre 2022) dans le cadre de l'examen du rapport annuel du Comité.

38. Le Comité a travaillé d'une manière inclusive, notamment en organisant un webinaire ouvert à tous sur les communications relatives à l'adaptation le 30 juin 2021 afin de recueillir les réflexions et les données d'expérience de nombreuses parties prenantes, de façon à l'aider à approfondir ses travaux et à les terminer d'ici à juin 2022. Parmi les intervenants figuraient un coprésident du Groupe de travail II du GIEC, des représentants de pays et des représentants d'organisations fournissant un appui à l'élaboration de communications relatives à l'adaptation.

39. Le Comité est convenu de communiquer peu après sa vingtième réunion au GIEC la dernière version du projet de directives supplémentaires, ainsi que deux questions concernant les domaines auxquels le secrétariat du GIEC et les auteurs pourraient contribuer. Le Comité réfléchira à l'élaboration, pendant la période intersessions, d'un plan d'action visant à renforcer la participation d'autres parties prenantes, qui pourrait prévoir l'organisation d'un atelier d'experts avec des membres du GIEC et d'autres parties prenantes, notamment des représentants des groupes vulnérables.

²⁴ Décision 1/CMA.2, par. 13 et 14.

²⁵ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/adaptation-committee-ac/publications-bulletin-adaptation-committee>.

²⁶ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/supreme-bodies/conference-of-the-parties-cop/presidency-consultations-and-other-presidency-meetings/informal-consultations-by-the-cop-25-presidency-and-the-cop-26-incoming-presidency>.

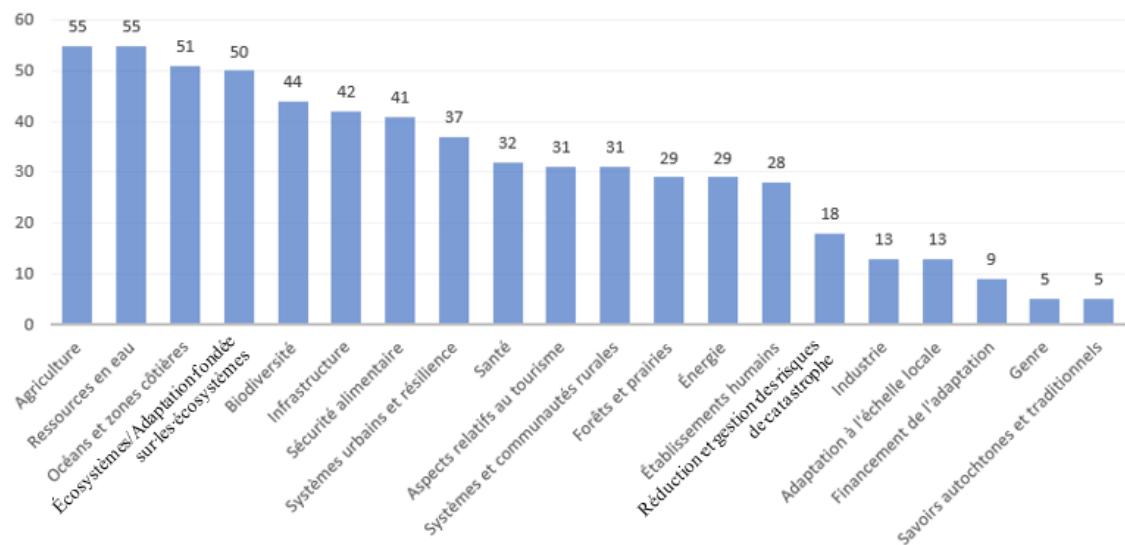
²⁷ Décision 9/CMA.1, par. 15.

3. Méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation des pays en développement parties

40. À sa première session, la CMA a demandé au Comité de l'adaptation, en collaboration avec le Groupe d'experts des PMA, les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi, les utilisateurs et les concepteurs des méthodes pertinentes, notamment les milieux universitaires et le secteur privé, d'établir d'ici à juin 2020 et de mettre régulièrement à jour un inventaire des méthodes à appliquer pour évaluer les besoins des pays en développement parties en matière d'adaptation²⁸. L'inventaire, affiché sur le portail de connaissances sur l'adaptation en 2020, est une première étape dans l'élaboration d'un document technique prévu pour 2022, et le Comité est convenu que l'on pouvait continuer de l'enrichir. La figure 1 indique le nombre de méthodes et d'outils figurant dans l'inventaire, par secteur d'adaptation. À sa première session, la CMA a invité les Parties et les organisations ayant le statut d'observateur à communiquer leurs vues et informations sur l'élaboration et l'application de ces méthodes^{29, 30}.

Figure 1

Nombre de méthodes et d'outils d'évaluation des besoins d'adaptation des pays en développement parties figurant dans l'inventaire, par secteur d'adaptation



41. À la même session, la CMA a en outre demandé au Comité, agissant avec le concours du Groupe de travail II du GIEC, selon qu'il conviendrait, d'établir, à partir de l'inventaire et des communications mentionnés au paragraphe 40 ci-dessus, un document technique sur les méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation et leur application, ainsi que sur les lacunes, bonnes pratiques, enseignements tirés et directives, pour examen à la vingt et unième réunion du Comité (mars 2022) et pour que le SBSTA à sa cinquante-septième session en tire des orientations dans le cadre de son examen du rapport annuel du Comité³¹.

42. À sa vingtième réunion, le Comité a pris note de l'analyse³² de l'inventaire des méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation. Il a demandé aux coordonnateurs thématiques du Comité et au secrétariat d'établir une première version du document technique susmentionné, qu'il examinerait à sa vingt et unième réunion et, si possible, de transmettre un avant-projet et une série de questions au GIEC et aux autres organes constitués afin de recueillir leur contribution. Le Comité est convenu d'entreprendre l'élaboration d'une typologie des méthodes, jugée utile pour la poursuite des travaux sur le document technique.

²⁸ Décision 11/CMA.1, par. 15.

²⁹ Décision 11/CMA.1, par. 16.

³⁰ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/adaptation-committee-ac/adaptation-committee-call-for-submissions-methodologies-for-assessing-adaptation-needs>.

³¹ Décision 11/CMA.1, par. 17.

³² Voir le document du Comité AC20/INFO/5C, disponible sur <https://unfccc.int/documents/302829>.

Encadré 3

Participation du Groupe de travail II du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat aux travaux du Comité d'adaptation en 2021

Le Comité, le secrétariat et les rédacteurs du Groupe de travail II du GIEC ont eu des échanges au fil des années dans le cadre de réunions informelles, de réunions organisées par le président du SBSTA avec des représentants des milieux de la recherche et de l'observation systématique et des représentants des organes constitués au titre de la Convention, et sous la forme de comptes rendus communiqués par écrit après les réunions pertinentes du Comité.

Concernant les deux demandes adressées par la CMA au Comité et au GIEC, des représentants des deux entités ont échangé des informations qui ont facilité la compréhension des procédures du GIEC et des contraintes de temps auxquelles le Groupe de travail II était soumis pour présenter le sixième rapport d'évaluation du GIEC dans les délais. Conscients de l'importance d'une bonne collaboration pour mener à bien le travail qui leur a été confié, les représentants du Comité et du GIEC ont jusqu'à présent convenu que les projets de document du Comité seraient communiqués au GIEC qui ferait des observations et y apporterait des contributions, et que le niveau d'engagement du secrétariat et du Groupe de travail II du GIEC dépendrait de leur disponibilité.

Pour 2021, il convient de mentionner les échanges suivants :

- Le 21 avril 2021, les Coprésidentes du Comité ont adressé au GIEC une lettre qui soulignait les progrès réalisés dans l'accomplissement des tâches confiées au Comité en collaboration avec le GIEC, le cas échéant, depuis la dernière réunion du Comité avec le GIEC à la vingt-cinquième session de la COP. Les Coprésidentes ont jugé souhaitable d'organiser une conférence téléphonique informelle pour examiner la façon dont le GIEC pourrait participer de manière efficace et fructueuse à l'exécution ultérieure de ces tâches ;
- Le 25 juin 2021, le Comité et le GIEC ont examiné la question à l'occasion d'une conférence téléphonique. Le Comité a souligné qu'il était important que le GIEC soit représenté lors de son webinaire sur les communications relatives à l'adaptation ;
- Le 30 juin 2021, le Comité a accueilli le webinaire sur les communications relatives à l'adaptation, au cours duquel un Coprésident du Groupe de travail II du GIEC a appelé l'attention sur les observations pertinentes issues des travaux du Groupe, qui ont aidé à définir le cadre général de l'adaptation dans l'introduction au webinaire ;
- Le 10 septembre 2021, le Comité a décidé de communiquer au GIEC la dernière version du projet de directives supplémentaires sur les communications relatives à l'adaptation pour que le secrétariat et le Groupe de travail II l'examinent et y contribuent selon que de besoin. Il a également été convenu de transmettre au GIEC le projet de document technique sur les méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation, lorsqu'il sera disponible.

4. Modalités de prise en compte des efforts d'adaptation des pays en développement parties

43. À sa première session, la CMA a chargé le secrétariat, sous la direction du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts des PMA, et en collaboration avec les parties prenantes concernées, d'établir tous les deux ans, à compter de 2020, des rapports de synthèse sur des thèmes spécifiques de l'adaptation, en mettant l'accent sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques recensées dans les pays en développement parties³³, afin de prendre la mesure de leurs efforts d'adaptation.

³³ Décision 11/CMA.1, par. 13.

44. Le premier rapport de synthèse, sur la manière dont les pays en développement font face aux dangers, consacré aux enseignements tirés et aux bonnes pratiques³⁴, a été achevé fin 2020 et publié début 2021.

45. À sa dix-neuvième réunion, le Comité est convenu que son deuxième rapport de synthèse, en 2022, porterait sur l'évaluation et la prise en charge des coûts de l'adaptation. Le rapport s'appuiera sur les communications des Parties à la Convention, sur les rapports établis par d'autres organes constitués et par le secrétariat, ainsi que sur les rapports des entités fonctionnelles du Mécanisme financier. Le Comité a demandé que l'édition 2022 du Forum des coordonnateurs du programme de travail de Nairobi³⁵ soit consacrée au même thème afin de compléter ce travail par les points de vue d'un large éventail d'entités publiques et privées, y compris les milieux universitaires.

46. À sa vingtième réunion, le Comité a examiné un projet de plan annoté pour le rapport de synthèse et a demandé au secrétariat de préparer un projet de rapport de synthèse pour examen à sa vingt et unième réunion.

5. Méthodes permettant d'examiner le caractère adéquat et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui

47. À sa première session, la CMA a invité le Comité et le Groupe d'experts des PMA, en collaboration avec le CPF et les experts compétents, à contribuer à de nouveaux travaux techniques en continuant de compiler les méthodes existantes pour examiner si l'adaptation et de l'appui sont adéquats et efficaces. Elle a invité les Parties, les organismes des Nations Unies et les autres organisations compétentes, ainsi que les organismes bilatéraux et multilatéraux, à communiquer d'ici à avril 2020, des informations sur les lacunes, difficultés, possibilités et options relatives à ces méthodes³⁶.

48. Quatre communications seulement avaient été reçues à la nouvelle date limite de novembre 2020 pour étayer un projet de document contenant une compilation des méthodes existantes. Le Comité et le Groupe d'experts des PMA ont donc demandé au secrétariat de poursuivre l'élaboration du document en s'appuyant sur d'autres ressources et d'y inclure les communications à mesure qu'elles lui parviendraient. À la dix-neuvième réunion du Comité, il a été convenu de continuer à compiler les méthodes existantes pour examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui et de les rendre facilement accessibles sur le portail de connaissances sur l'adaptation afin d'élargir la base d'informations.

49. À la suite des premières réunions qu'ils ont tenues en 2021, le Comité et le Groupe d'experts des PMA ont créé un groupe de travail conjoint composé des coordonnateurs thématiques du Comité et du Groupe d'experts et ont invité des représentants du CPF à s'y joindre. Le groupe, qui s'est réuni pour la première fois le 26 août 2021, a été chargé de convenir de la marche à suivre pour la tâche à accomplir en commun, en étudiant notamment l'opportunité et le champ d'action d'un éventuel groupe d'experts thématique.

50. À sa vingtième réunion, le Comité a accueilli avec intérêt le résumé établi par le groupe de travail conjoint Comité-Groupe d'experts des PMA³⁷, en collaboration avec le CPF. Il a approuvé les étapes suivantes proposées dans le résumé et a invité le groupe à rendre régulièrement compte de l'état d'avancement de ses travaux.

6. Contribution au bilan mondial

51. À sa première session, la CMA a invité les organes constitués pertinents (y compris le Comité de l'adaptation) et les instances et autres dispositifs institutionnels relevant de l'Accord de Paris et/ou de la Convention ou concourant à leur application à établir, en vue de l'évaluation technique du bilan mondial, avec l'aide du secrétariat, un rapport de synthèse

³⁴ Comité de l'adaptation, 2020. *How developing countries are addressing hazards, focusing on relevant lessons learned and good practices*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible sur <https://unfccc.int/fr/node/267818>.

³⁵ Voir unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/nairobi-work-programme-nwp/focal-point-forums.

³⁶ Décision 11/CMA.1, par. 35 et 36.

³⁷ Voir le résumé de la réunion, disponible sur <https://unfccc.int/documents/306909>.

dans leurs domaines de compétence respectifs. Elle a en outre décidé à cette même session que, pour le bilan mondial, les informations relatives, entre autres, à l'état des efforts, de l'appui, des expériences et des priorités dans le domaine de l'adaptation, y compris les informations visées aux paragraphes 2, 10, 11 et 14 de l'article 7 de l'Accord de Paris et les rapports visés au paragraphe 8 de l'article 13 de l'Accord, seraient pris en compte³⁸.

52. Le Comité s'est attelé à ce mandat en examinant un document³⁹ récapitulant les différents rapports devant être élaborés, avec l'aide du secrétariat, par les organes constitués et dans le cadre d'instances et autres dispositifs institutionnels et ceux que doit établir le secrétariat, sous la direction des cofacilitateurs du dialogue technique du bilan mondial. Il a également examiné et affiné un plan annoté de son rapport de synthèse⁴⁰ et, à sa vingtième réunion, il a demandé au secrétariat d'en établir une première version pour la mi-décembre 2021, sous la direction des Coprésidentes du Comité, pour examen pendant la période d'intersessions et mise au point au plus tard en février 2022.

53. Dans un souci de cohérence, les Coprésidentes du Comité ont pris contact avec les présidents du GCE, du Groupe de facilitation, du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre, du Groupe d'experts des PMA, du Comité de Paris, du CPF, du CET et du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie pour recueillir des informations sur les rapports que ces organes prévoient de produire en application du mandat. Le Comité a demandé à ses coprésidentes de continuer à assurer la liaison avec les autres organes constitués et le secrétariat pour garantir la complémentarité des efforts consacrés à l'élaboration des rapports de synthèse. Il a invité tous les organes à communiquer les plans de leurs rapports respectifs dès qu'ils seraient disponibles et est convenu d'organiser un webinaire au début de février 2022 afin de recueillir des avis et contributions supplémentaires d'autres parties prenantes.

C. Fourniture d'un appui et de conseils techniques aux Parties

54. Le Comité continue de fournir un appui et des conseils techniques aux Parties dans les deux grands domaines que sont les mesures d'adaptation et les moyens de mise en œuvre, notamment le financement, la technologie et le renforcement des capacités. Ces activités portent essentiellement sur les PNA, principaux instruments de planification et de mise en œuvre des mesures préventives d'adaptation au niveau national, et font l'objet d'une étroite collaboration avec le Groupe d'experts des PMA, avec l'appui de l'Équipe spéciale des PNA.

1. Mesures d'adaptation

55. Au cours de la période considérée, le Comité s'est concentré sur les activités visant à renforcer l'adaptation, notamment les travaux de son Équipe spéciale des PNA, et les systèmes de suivi et d'évaluation au niveau national et infranational.

56. L'Équipe spéciale des PNA est une instance utile, qui permet au Comité de partager ses travaux relatifs aux PNA avec d'autres organes constitués et de solliciter des contributions et des observations sur les aspects des travaux qui concernent directement la planification et la mise en œuvre de l'adaptation à l'échelle nationale. Elle se compose de représentants du Comité, du Fonds pour l'adaptation, du FVC, du FEM, du Groupe d'experts des PMA, du CPF et du CET, et le responsable de l'Équipe spéciale des PNA présente oralement ou par écrit à chaque réunion du Comité un rapport d'activité⁴¹ sur le travail de collaboration effectué par l'Équipe conformément à son plan de travail triennal.

³⁸ Décision 19/CMA.1, par. 24 et 36.

³⁹ Voir le document du Comité AC/2020/7, disponible sur <https://unfccc.int/documents/210573>.

⁴⁰ Voir le document AC20/INFO/5F, disponible sur <https://unfccc.int/documents/302832>.

⁴¹ Voir le document du Comité de l'adaptation AC20/INFO/6A, disponible sur <https://unfccc.int/documents/302883>.

57. L'Équipe spéciale des PNA effectue la majeure partie de son travail en échangeant des documents et des informations par courrier électronique, mais ses membres se sont réunis en ligne le 30 avril 2021 pour faire le point et procéder à des échanges de vues sur les tâches en cours et à venir.

58. En 2021, l'Équipe spéciale des PNA a été invitée à contribuer aux travaux suivants :

a) Aide apportée par le Comité aux pays en développement parties pour intégrer des démarches propres à prévenir et réduire les déplacements de population liés aux effets néfastes des changements climatiques et à y faire face dans les processus de planification nationaux pertinents, dont le processus d'élaboration et d'exécution des PNA⁴², en présentant de nouvelles idées sur la façon de soutenir les pays en développement parties à cet égard ;

b) Évaluation par le Comité des progrès réalisés dans la prise en compte du souci d'égalité des sexes dans les mesures d'adaptation et dans les activités de son plan de travail, en présentant de nouvelles idées sur la façon dont les questions de genre pourraient être davantage intégrées dans l'action engagée en matière d'adaptation ;

c) Document technique du Comité sur les méthodes d'examen des progrès d'ensemble accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation ;

d) Mise à jour du rapport thématique de 2015 consacré aux moyens de s'orienter parmi les dispositifs d'appui au processus d'élaboration et d'exécution des PNA, qu'il est prévu de mettre en ligne ;

e) Document technique du Comité sur les technologies d'adaptation ;

f) Travaux du Comité et du Groupe d'experts des PMA visant à remédier aux lacunes et à répondre aux besoins liés au processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

59. En outre, même si le partage d'informations n'est pas explicitement mentionné dans le mandat de l'Équipe spéciale des PNA, le Comité a fait circuler deux publications lancées en janvier 2021 pour qu'elles soient largement diffusées par l'intermédiaire des réseaux des membres de l'Équipe.

60. Pour finir, l'Équipe spéciale des PNA a examiné et présenté les idées ci-après concernant la façon dont son impact et son efficacité pourraient être renforcés :

a) Tenir des réunions régulières (deux fois par an), y compris en ligne, pour discuter des activités de son plan de travail, en organisant éventuellement des réunions supplémentaires plus restreintes consacrées à des points précis ;

b) Encourager le recours au groupe en tant qu'outil de communication multidirectionnel qui peut être utilisé non seulement par le Comité pour solliciter la contribution d'autres organismes, mais aussi par tous les organismes représentés pour obtenir un retour d'information dans leurs domaines de travail respectifs liés à la planification de l'adaptation. À cet égard, il serait possible d'en faire une plateforme de discussion et d'information plus large qui pourrait se développer progressivement ;

c) Inviter ponctuellement, selon les besoins, des représentants d'autres organes constitués, par exemple ceux qui se sont déclarés disposés à travailler avec le Comité sur diverses questions.

61. Le prochain plan de travail de l'Équipe spéciale des PNA sera élaboré en 2022, en conformité avec le plan de travail modulable du Comité.

62. Les activités du Comité relatives au suivi et à l'évaluation de l'adaptation ont été entravées par la pandémie de COVID-19. À sa quinzième réunion, il avait été convenu que la communication des résultats du suivi et de l'évaluation et le partage des connaissances et des outils existants pour mesurer les progrès de l'adaptation, y compris la question des données, seraient les principaux thèmes d'une manifestation qui devait en principe avoir lieu pendant la conférence « Adaptation Futures 2020 » au début de 2020. Il est désormais prévu

⁴² Conformément à la décision 10/CP.24, annexe, par. 1 e).

que la conférence se déroule en ligne du 5 au 8 octobre 2021 et que cette manifestation se tienne le 7 octobre.

63. Les prochaines étapes comprennent l'établissement d'un document technique présentant des études de cas sur l'élaboration et l'application de systèmes de suivi et d'évaluation à différents niveaux. Ce document est inclus dans le projet de plan de travail modulable du Comité pour 2022-2024 et les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi seront invitées à contribuer aux études de cas.

2. Moyens de mise en œuvre

64. L'un des secteurs d'activité du Comité consiste à fournir des orientations sur les moyens d'améliorer l'appui à l'adaptation, notamment sous la forme de ressources financières, de technologies et d'un renforcement des capacités, y compris pour l'élaboration et l'exécution des PNA, domaine dans lequel le Comité a mené diverses activités au cours de la période considérée.

65. Le Comité a invité les Parties et les entités non parties à communiquer, avant le 15 juillet 2019, des informations sur leurs lacunes en matière de capacité d'accès au financement de l'adaptation, y compris leur expérience, leurs succès et les difficultés qui subsistent⁴³. Les communications ont fait l'objet d'une synthèse dans un document d'information que le Comité a examiné à sa seizième réunion. Plusieurs communications ayant été reçues après celle-ci, le document de synthèse mis à jour a été examiné aux dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième réunions du Comité. Après quelques révisions finales, le Comité à sa vingtième réunion a établi la version définitive du document⁴⁴ et a invité l'Équipe spéciale des PNA à repérer les lacunes et les besoins à prendre en compte dans le cadre des travaux visés à l'alinéa f) du paragraphe 58 ci-dessus. Le Comité a approuvé les activités de suivi proposées dans le document, qu'il entendait entreprendre par lui-même ou en collaboration, selon le cas, avec le Groupe d'experts des PMA, le Comité de Paris, le CPF, les partenaires du programme de travail de Nairobi, parmi d'autres, et il a été convenu d'inclure ces activités dans son projet de plan de travail modulable pour 2022-2024.

66. Le Comité s'est engagé à établir en 2021 un document technique sur l'application des technologies. À sa dix-huitième réunion, il a retenu comme sujet du rapport la question des priorités et des besoins concernant les technologies d'adaptation dans l'agriculture, les ressources en eau et les zones côtières, y compris l'expérience en matière de participation des parties prenantes et les aspects réglementaires liés à la mise au point, au transfert et à l'adoption de technologies dans ces secteurs. À sa dix-neuvième réunion, le Comité a approuvé l'objectif, le champ d'application et le plan annoté du document technique et, à sa vingtième réunion, il en a examiné une première version⁴⁵. Il a demandé au secrétariat de tenir compte des observations reçues à sa vingtième réunion et de collaborer avec le CRTC, le CPF, le CET, les partenaires du programme de travail de Nairobi et les membres de l'Équipe spéciale des PNA pour mettre au point le document en vue d'un nouvel examen à sa vingt et unième réunion.

67. En outre, le Comité est convenu de procéder en 2021, par l'intermédiaire de son Équipe spéciale des PNA et avec le concours du secrétariat, à une mise à jour de son rapport thématique de 2015 sur les moyens de s'orienter parmi les dispositifs d'appui au processus d'élaboration et d'exécution des PNA⁴⁶. À sa dix-neuvième réunion, le Comité a approuvé l'idée de produire la mise à jour tant sous la forme d'un document d'information accessible en ligne sur la plateforme NAP Central⁴⁷ que d'une ressource disponible hors connexion, et

⁴³ Voir <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/groups-committees/adaptation-committee/adaptation-committee-call-for-submissions-on-parties-capacity-gaps-in-accessing-adaptation-funding>.

⁴⁴ Document du Comité AC20/INFO/7A, disponible sur <https://unfccc.int/documents/302884>.

⁴⁵ Voir le document du Comité AC20/TP/7B, disponible sur <https://unfccc.int/documents/304422>.

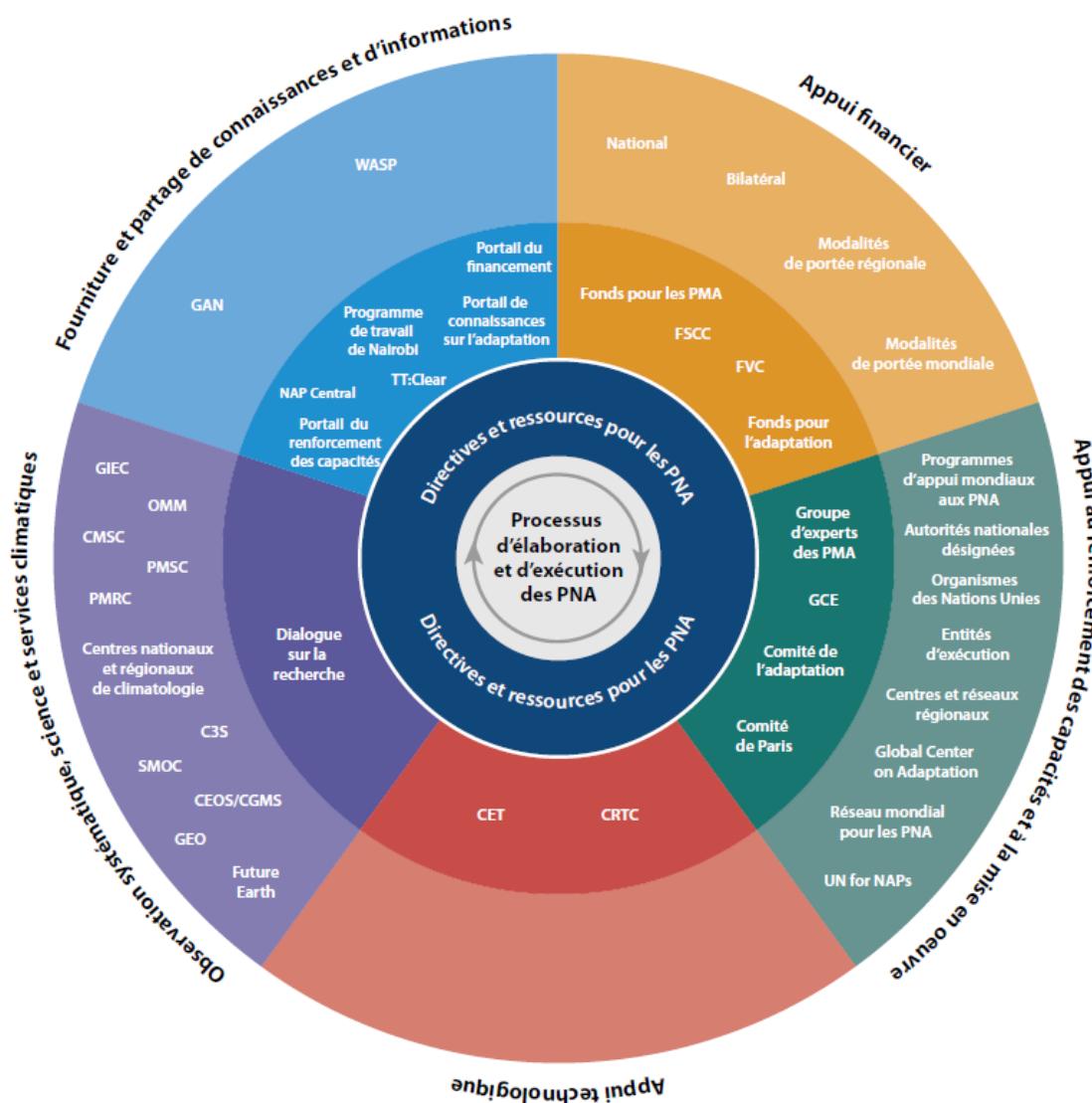
⁴⁶ Comité de l'adaptation. 2015. *Navigating the landscape of support for the process to formulate and implement national adaptation plans. 2015 Overview for developing countries*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible sur https://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/nap_highres.pdf.

⁴⁷ <https://www4.unfccc.int/sites/napc/Pages/Home.aspx>.

d'examiner pendant la période intersessions la question de savoir si et comment la compléter par un rapport ou de courts bulletins. Il a invité l'Équipe spéciale des PNA à élaborer un prototype avec la participation du Comité de Paris et du secrétariat.

68. À sa vingtième réunion, le Comité a donc examiné un prototype qui prévoit non seulement une mise à jour du rapport de 2015 sous la forme d'une publication interactive en ligne, mais aussi un portail d'entrée sur la plateforme NAP Central permettant aux utilisateurs d'apercevoir en un coup d'œil les différentes catégories d'appui (appui financier ; renforcement des capacités ; technologie ; observation systématique, science et services climatiques ; fourniture et partage d'informations) et de naviguer entre les différents points d'entrée grâce à des fenêtres contextuelles succinctes assorties de liens renvoyant vers les sections respectives de la publication et vers des informations complémentaires. La figure 2 montre la conception envisagée pour le portail d'entrée dans sa configuration la plus récente.

Figure 2
Portail d'entrée dans les différents dispositifs d'appui au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation



69. Prenant note des progrès réalisés jusque-là, le Comité à sa vingtième réunion a demandé au secrétariat de continuer à mettre au point cette source d'information en ligne, en tenant compte des consignes reçues à la réunion et de toute orientation future donnée par l'Équipe spéciale des PNA. Il a été convenu qu'une version imprimable serait également utile et que les deux produits devraient être périodiquement mis à jour.

70. Le Comité de l'adaptation fournit régulièrement des contributions au CPF pour l'élaboration des projets de directives à l'intention des entités fonctionnelles du Mécanisme financier. Notant qu'il était prévu qu'il ne prenne pas de décisions de fond lors de ses réunions virtuelles en 2020, le Comité est convenu à sa dix-huitième réunion de soumettre au troisième trimestre de 2021 un ensemble unique de contributions concernant le projet de directives à l'intention du CPF, sur la base des rapports de 2020 et 2021 du FEM et du rapport de 2020 du FVC⁴⁸. Dans un message daté du 20 avril 2021, le CPF a informé le Comité que la date limite fixée pour faire parvenir les contributions était le 15 septembre 2021 et, dans un message de suivi du 23 août, il a précisé que les prochaines étapes après réception des communications seraient les suivantes :

a) Établir pendant la période d'intersessions une version préliminaire des directives sous la forme d'un projet de décision, fondé sur la compilation des communications reçues et éclairé par les rapports annuels des entités concernées ;

b) Organiser une ou plusieurs séances informelles de travail avec les Parties et les organes constitués (Comité, CET et Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie) qui avaient adressé des communications, selon les besoins, afin de clarifier le fondement rationnel des directives proposées dans les communications ;

c) Examiner la version préliminaire des directives à la vingt-sixième réunion du CPF (octobre 2021) en vue d'en établir la version définitive pour examen à la vingt-sixième session de la COP et à la troisième session de la CMA.

71. À sa vingtième réunion, le Comité a entamé l'examen de sa contribution au projet de directives à communiquer au CPF au troisième trimestre de 2021. Il est convenu de fournir d'autres observations dans la semaine suivant sa vingtième réunion, en tenant compte des informations et des vues échangées au cours de la réunion, afin que les coordonnateurs thématiques et les Coprésidentes du Comité regroupent les observations et établissent une proposition qui serait soumise au Comité pour examen, puis présentée au CPF d'ici au 9 octobre 2021.

D. Sensibilisation, communication et échange d'informations

72. À sa vingtième réunion, le Comité a examiné son plan et sa stratégie de communication⁴⁹ et a jugé souhaitable de mettre davantage l'accent sur ses activités de sensibilisation, ainsi qu'il ressort également de son plan de travail pour 2022-2024 (voir la section V ci-dessous).

73. Les principaux objectifs du Comité en matière de communication sont les suivants :

a) Faire mieux connaître les questions liées à l'adaptation tant dans le cadre du processus de la Convention qu'en dehors de ce processus ;

b) Améliorer dans une optique stratégique la visibilité du Comité, principal organe chargé de promouvoir la cohérence de l'adaptation dans le processus de la Convention ;

c) Faire en sorte que le Comité soit mieux reconnu en tant qu'organe se consacrant à l'adaptation parmi les Parties et les entités non parties et au sein du système des Nations Unies ;

d) Faire mieux comprendre la nature et la valeur des travaux du Comité et de son rôle dans le renforcement d'une action internationale efficace en matière d'adaptation ;

⁴⁸ Le rapport 2021 du FVC n'était pas disponible au 15 septembre 2021.

⁴⁹ Voir le document du Comité AC20/INFO/8, disponible sur <https://unfccc.int/documents/304716>.

e) Accroître la portée et l'utilisation des ressources du Comité, notamment les rapports, documents et autres supports de connaissances et manifestations ;

f) Faire mieux connaître les manifestations du Comité et, partant, élargir la participation à celles-ci, y compris en ligne ;

g) Renforcer les partenariats existants et en instaurer de nouveaux avec d'autres organes de la Convention et des organisations extérieures ayant des activités liées à l'adaptation.

74. Le Comité entend améliorer la visibilité de ses réunions et manifestations par les canaux de communication de la Convention et renforcer l'impact de ses publications par une mise en page et une conception professionnelles, une meilleure utilisation des circuits de la Convention et de ses partenaires, et la présentation des résultats de ses documents dans une série de webinaires.

75. Conformément à sa stratégie de communication, le Comité a redoublé d'efforts pour faire connaître ses travaux au public et encourager les parties prenantes à y participer, en cherchant à produire des publications plus faciles à consulter et à renforcer sa présence sur les médias sociaux (voir l'encadré 4).

Encadré 4

Activités de sensibilisation, de communication et d'échange d'informations menées par le Comité de l'adaptation au cours de la période considérée

- Deux publications, et quatre autres à paraître avant la fin de 2021 ;
- 1 200 téléchargements des publications de 2021 à ce jour ;
- Plus de 4 500 consultations du bulletin sur le financement de l'adaptation ;
- 18 539 abonnés à la page Facebook Adaptation Exchange (en hausse de 14 % par rapport à la période précédente) ;
- 228 messages (en hausse de 48 % par rapport à la période précédente) sur la page Facebook Adaptation Exchange, consultés par 119 156 personnes (en baisse de 48 % par rapport à la période précédente)^a ;
- 3 241 abonnés au compte @AdaptXChange sur Twitter (en hausse de 27 % par rapport à la période précédente) ;
- 427 messages sur Adaptation Exchange Twitter et des impressions par 552 500 personnes.

^a La baisse d'audience constatée en dépit de l'augmentation du nombre de messages et d'abonnés est due à une modification de l'algorithme de Facebook.

76. Pour élargir son champ d'action et faire en sorte que les informations sur ses activités soient accessibles à un plus grand nombre, le Comité a élaboré, pour la troisième fois, une infographie concise en complément de son rapport annuel, qui met en évidence ses réalisations essentielles de 2021 et donne un aperçu des principaux résultats de ses travaux.

77. Concernant d'autres produits adaptés à l'utilisateur, le Comité a fait paraître au début de 2021 deux publications de conception professionnelle, fondées l'une et l'autre sur des documents achevés à la fin de 2020 : un document technique sur les données relatives à l'adaptation à différentes échelles spatiales et temporelles⁵⁰, accompagné d'un résumé à l'intention des décideurs⁵¹ ; et un rapport de synthèse sur la façon dont les pays en développement font face aux risques climatiques, mettant l'accent sur les enseignements à retenir et les bonnes pratiques. Une publication contenant le document technique sur les

⁵⁰ Comité de l'adaptation, 2020. *Data for adaptation at different spatial and temporal scales*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible sur <https://unfccc.int/documents/267555>.

⁵¹ Comité de l'adaptation, 2020. *Data for adaptation at different spatial and temporal scales : summary for policymakers*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible sur <https://unfccc.int/documents/267554>.

méthodes d'examen des progrès d'ensemble accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation paraîtra en octobre 2021.

78. En outre, le processus d'examen technique des mesures d'adaptation de 2020 consacré aux possibilités et solutions envisageables pour renforcer les mesures d'adaptation par l'éducation et la formation et par la participation du public et des jeunes, qui incluait des activités de sensibilisation supplémentaires, a touché un nouveau type de public. La maquette de la série de concours mentionnée au paragraphe 8 ci-dessus est présentée dans une version facile à consulter⁵² du document technique établi par le secrétariat sur le processus d'examen technique des mesures d'adaptation de 2020⁵³.

79. Enfin, le Comité de l'adaptation a continué à contribuer à la lettre d'information eUpdate⁵⁴ du programme de travail de Nairobi et a publié les numéros 7 et 8 du bulletin sur le financement de l'adaptation en collaboration avec le Fonds pour l'adaptation, le FVC, le FEM, le Groupe d'experts des PMA et le CPF afin d'informer un large éventail de parties prenantes des faits nouveaux survenus dans le domaine du financement international de l'adaptation⁵⁵.

80. Deux webinaires du Comité ont été organisés sur des sujets essentiels concernant l'adaptation dans le cadre de l'Accord de Paris, à savoir les communications relatives à l'adaptation et l'objectif mondial en matière d'adaptation, et, du fait des modalités virtuelles des réunions périodiques tenues par le Comité au cours de la période considérée, davantage de participants s'y sont inscrits et y ont pris une part active.

81. Comme suite à son analyse des cibles définies dans sa stratégie de communication, le Comité a mis au point de nouvelles modalités et méthodes pour communiquer efficacement. Celles-ci ont été prises en compte dans l'examen de la stratégie à sa vingtième réunion.

82. Tous les supports d'information du Comité sont accessibles sur ses pages Web⁵⁶ et sont largement diffusés, notamment par l'intermédiaire du portail des connaissances sur l'adaptation et de la page Facebook intitulée The Adaptation Exchange⁵⁷, qui est gérée par la division Atténuation du secrétariat.

V. Plan de travail modulable du Comité de l'adaptation pour 2022-2024

83. Le Comité a commencé à examiner le plan de travail modulable pour 2022-2024 à sa dix-neuvième réunion et l'a approuvé à sa vingtième réunion (voir l'annexe). Il a adopté une approche innovante pour élaborer ce plan, notamment en faisant mieux concorder les domaines de travail avec le cycle de l'adaptation et en se concentrant davantage sur les secteurs prioritaires plutôt que sur des activités précises. Une certaine souplesse a été conservée pour tenir compte des nouvelles priorités pour la période 2022-2024 à la lumière d'étapes importantes telles que la contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du GIEC, le bilan mondial et les objectifs prioritaires communiqués par les Parties en matière d'adaptation.

84. Le Comité est convenu de faire une place aux questions de genre, aux communautés locales et aux peuples autochtones, aux déplacements de population liés aux effets néfastes des changements climatiques et à l'innovation en tant qu'éléments transversaux dans tous les secteurs d'activité.

⁵² Disponible sur <http://tep-a.org/technical-paper/>.

⁵³ FCCC/TP/2021/1.

⁵⁴ Voir <https://myemail.constantcontact.com/NEW--Nairobi-Work-Programme-eUpdate---June-2020.html?soiid=1117347475566&aid=wumBF2k6FBg>.

⁵⁵ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/adaptation-committee-ac/publications-bulletin-adaptation-committee>.

⁵⁶ <https://unfccc.int/Adaptation-Committee>.

⁵⁷ <https://www.facebook.com/The.Adaptation.Exchange>.

VI. Recommandations à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

85. Compte tenu des activités menées en 2020-2021, le Comité est convenu d'adresser, pour examen, des recommandations à la COP à sa vingt-sixième session et à la CMA à sa troisième session.

86. Les recommandations ci-après se sont dégagées des travaux du Comité sur les méthodes d'examen des progrès d'ensemble accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation. La CMA voudra peut-être :

- a) Prendre note des problèmes méthodologiques, empiriques, conceptuels et politiques recensés dans le document technique du Comité sur les méthodes d'examen des progrès d'ensemble accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation et envisager des moyens de mieux appréhender et de hiérarchiser les méthodes existantes, les lacunes conceptuelles, les données manquantes et les arbitrages pour pouvoir passer en revue les progrès en question, en s'appuyant sur les meilleures données scientifiques disponibles et avec la participation du Groupe de travail II du GIEC et d'autres organismes internationaux, s'il y a lieu ;
- b) Souligner que la méthode d'examen des progrès d'ensemble accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation opérera divers arbitrages entre les principaux critères d'évaluation des progrès relatifs à l'adaptation, tels que l'agrégabilité⁵⁸ et la sensibilité au contexte national, l'agrégabilité et la cohérence⁵⁹, ou la faisabilité d'un examen des progrès d'ensemble en matière d'adaptation et l'agrégabilité ainsi que l'aptitude à procéder à des évaluations longitudinales ;
- c) Souligner que la méthode d'examen des progrès d'ensemble accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation doit également répondre au double mandat du bilan mondial, à savoir évaluer les avancées collectives enregistrées dans ce domaine et étayer l'actualisation et le renforcement des mesures d'adaptation au niveau national ;
- d) Reconnaître que la compréhension des progrès accomplis en matière d'adaptation nécessite des systèmes de suivi et d'évaluation opérationnels au niveau infranational et/ou national, et encourager les Parties à utiliser les outils de suivi et d'évaluation existants qui conviennent à leur contexte national ;
- e) Reconnaître que, pour comprendre les progrès réalisés, il faut que les mesures d'adaptation appliquées soient notifiées, et encourager les Parties à établir des rapports biennaux au titre de la transparence pour compléter les informations fournies dans leurs communications relatives à l'adaptation ;
- f) Reconnaître que la combinaison de diverses méthodes peut donner une image plus globale des progrès de l'adaptation et aider à équilibrer les points forts et les faiblesses des unes et des autres ;
- g) Envisager de recourir à un assortiment de méthodes dans le processus d'évaluation des progrès d'ensemble accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation, à la lumière du document technique pertinent du Comité, compte tenu des problèmes, des limites et des avantages propres à chaque méthode ;
- h) Demander au secrétariat d'inclure, dans son rapport de synthèse sur l'état des efforts, de l'expérience et des priorités en matière d'adaptation⁶⁰, des informations sur les efforts déployés par les Parties pour atteindre l'objectif mondial en la matière ;

⁵⁸ Le potentiel d'agrégation d'informations et/ou de données sur l'adaptation.

⁵⁹ La probabilité qu'une mesure donnée corresponde à une approximation significative de l'adaptation.

⁶⁰ Conformément à la décision 19/CMA.1, par. 23 b).

- i) Encourager vivement les Parties à établir et à soumettre dans les meilleurs délais une communication relative à l'adaptation, sachant que ces communications, parmi d'autres documents nationaux relatifs à l'adaptation, serviront de contribution à l'évaluation des progrès collectifs réalisés dans ce domaine dans le cadre du bilan mondial et contribueront à l'examen des progrès d'ensemble accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation⁶¹ ;
- j) Engager résolument les Parties à établir et soumettre régulièrement et en temps voulu des PNA, des rapports et des communications en prévision du bilan mondial et à inclure des informations pouvant contribuer à l'examen des progrès d'ensemble accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation, ainsi que des informations sur la façon dont elles ont pris en compte cet objectif dans le contexte national, conformément aux directives existantes sur les plans, rapports et communications respectifs ;
- k) Encourager en outre vivement les Parties à élaborer et à établir des systèmes nationaux de suivi, d'évaluation et de formation afin d'améliorer progressivement les processus de planification et de mise en œuvre de l'adaptation, et à fournir des informations solides et contextuelles dans les rapports et communications nationaux, eu égard à la complexité et à l'importance des ressources techniques, financières et humaines et des données nécessaires pour concevoir et établir de tels systèmes, et au fait qu'un appui devra être fourni aux pays en développement parties pour leur permettre de s'y employer dans les meilleurs délais ;
- l) Demander instamment aux pays développés parties de continuer de mobiliser un appui technique et financier aux activités d'adaptation dans les pays en développement parties, notamment les activités visées aux alinéas h) à k) du paragraphe 86 ci-dessus, et inviter les autres Parties qui fournissent des ressources à titre volontaire, ainsi que les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées, bilatérales et multilatérales et les autres organisations compétentes à faire de même, en vue de progresser vers l'objectif mondial en matière d'adaptation.

87. La COP et la CMA pourraient également souhaiter prendre note des résultats du large éventail d'autres activités présentées dans le plan de travail du Comité pour 2019-2021 :

- a) Le premier rapport de synthèse, établi par le secrétariat sous la direction du Comité dans l'optique d'une prise en compte des efforts d'adaptation des pays en développement parties, portant sur la manière dont ces Parties font face aux risques climatiques. Les pays en développement parties ont adopté diverses démarches pour réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux risques climatiques visés dans le rapport (inondations, sécheresse, élévation du niveau de la mer, tempêtes tropicales), renforcer leur résilience et leur capacité d'adaptation et mettre en place un environnement favorable à l'adaptation ;
- b) Le document d'information sur les lacunes en matière de capacité d'accès au financement des mesures d'adaptation, qui fait la synthèse des contributions des Parties et des entités non parties. Le Comité a recensé les dispositions prises pour remédier à l'insuffisance de capacités, qu'il s'agisse de l'expérience acquise, des succès remportés ou des problèmes restants, dans les domaines suivants : sensibilisation aux effets des changements climatiques et instauration de conditions favorables ; promotion de l'adaptation à ces changements ; connaissance des différents instruments et mécanismes de financement et accès à ceux-ci ; vérification de la capacité d'accès du solliciteur de fonds ; et utilisation et gestion des fonds ;
- c) Le document technique sur les données relatives à l'adaptation à différentes échelles spatiales et temporelles, visant à aider les parties prenantes à s'orienter dans les méandres des sources de données à l'appui de l'adaptation, en réponse à la demande croissante de données pour répondre aux différents besoins tout au long du processus d'adaptation. Une adaptation efficace nécessite l'utilisation de toutes sortes de données, qui deviennent disponibles sous diverses formes et à différentes échelles. Même si des lacunes

⁶¹ Conformément à la décision 9/CMA.1, par. 14.

et des problèmes subsistent, il y a des possibilités d'améliorer la fourniture et l'utilisation de telles données ;

d) La boîte à outils commune du Comité et du Réseau mondial pour les PNA visant à aider les pays à faire participer le secteur privé à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'adaptation, selon le cas⁶². Certains aspects du processus d'élaboration et d'exécution des PNA se prêtent à une participation du secteur privé, et les gouvernements peuvent déterminer dans une perspective stratégique quand et où une telle participation serait la plus efficace pour renforcer leur action face aux effets des changements climatiques ;

e) La dernière année du processus d'examen technique des mesures d'adaptation, dont le thème était l'éducation et la formation, la participation du public et les jeunes en vue de renforcer l'action engagée pour l'adaptation. Les moyens recensés d'accroître la résilience, de réduire la vulnérabilité et d'améliorer la compréhension et l'application des mesures d'adaptation sont présentés dans le document technique correspondant et le résumé à l'intention des décideurs⁶³. L'éducation et la formation, tout comme la participation du public et des jeunes, sont essentielles pour permettre une adaptation efficace et inclusive aux changements climatiques. L'éducation et la formation aident la population à comprendre l'évolution du climat et à acquérir les compétences nécessaires pour agir en fonction de ces connaissances, réduire les risques et la vulnérabilité et accroître la capacité d'adaptation et la résilience, tandis que la participation du public fait partie intégrante d'un processus d'adaptation inclusif qui « ne laisse personne de côté » ;

f) Un large éventail de supports d'information et de vulgarisation permettant de rendre les travaux du Comité et les connaissances relatives à l'adaptation accessibles à tous. Le financement de l'adaptation et l'appui à fournir en la matière restent une priorité pour le Comité, tout comme la sensibilisation et la communication. Le bulletin périodique sur le financement de l'adaptation produit par le Comité donne aux Parties et aux autres acteurs intéressés des informations à jour sur les ressources financières provenant des fonds, les organes de la Convention et les négociations ainsi qu'un aperçu des manifestations à venir.

88. La COP et la CMA voudront peut-être inviter les Parties, les autres parties prenantes et les organes constitués concernés à mettre à profit les conclusions figurant dans les documents mentionnés ci-dessus au paragraphe 87 qui présentent un intérêt pour leurs travaux.

⁶² Crawford A., Church C. et Ledwell C., 2020. *Toolkit for Engaging the Private Sector in National Adaptation Plans (NAPs) : Supplement to the UNFCCC Technical Guidelines for the NAP Process*. Réseau mondial pour les PNA et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Winnipeg, Manitoba, Canada : Institut international du développement durable. Disponible sur <https://napglobalnetwork.org/resource/toolkit-for-engaging-the-private-sector-in-national-adaptation-plans-naps/>.

⁶³ FCCC/2021/TP/1.

Annexe

Plan de travail modulable du Comité de l'adaptation pour 2022-2024

[Anglais seulement]

2022	2023	2024	Collaboration
Workstream 1: Promoting overarching coherence and collaboration			
At the first regular AC meeting of each year, map mandates, workplans and decisions with adaptation relevance under the Convention and compare and analyse them to consider what actions may need to be, are being or will be undertaken by the AC or other constituted bodies under the Convention and the Paris Agreement, with the engagement of all relevant constituted bodies and their task forces, as appropriate	Constituted bodies	Constituted bodies	
At the first regular AC meeting of each year, provide advice on the delivery of NWP mandates that relate to the work programmes of constituted bodies, and on opportunities to align efforts with those under relevant bodies, workstreams and institutional arrangements, including themes for the NWP Focal Point Forum ^a	NWP partners	NWP partners	
Participate, as mandated or if invited and prioritized by AC members, in expert groups and events of other constituted bodies or workstreams under the Convention and the Paris Agreement	Constituted bodies	Constituted bodies	
Participate, if invited and prioritized by AC members, in events organized by other organizations, particularly events that provide access to new audiences	Organizations	Organizations	
Hold first annual dialogue with adaptation-related constituted bodies to discuss ways of further strengthening coherence and collaboration in addressing adaptation	Hold second annual dialogue with adaptation-related constituted bodies to discuss ways of further strengthening coherence and collaboration in addressing adaptation	Hold third annual dialogue with adaptation-related constituted bodies to discuss ways of further strengthening coherence and collaboration in addressing adaptation	Constituted bodies
	Collaborate with the WIM Executive Committee task force on displacement on assisting Parties interested in including displacement associated with climate change in their adaptation communications, nationally determined contributions and NAPs	Collaborate with the FWG of the LCIPP on gender-responsive adaptation action, and traditional knowledge, knowledge of indigenous peoples and local knowledge systems related to adaptation	Constituted bodies

2022	2023	2024	Collaboration
Workstream 2: Awareness-raising, outreach and information-sharing			
Regularly prepare and disseminate the Adaptation Finance Bulletin			AF, GCF, GEF, LEG, SCF
In the second half of each year, prepare the annual report of the AC for submission to the COP through the subsidiary bodies together with an infographic			
Prepare annual flagship publications to inform Parties and other stakeholders of recent adaptation-related developments, and publications summarizing adaptation-related facts and figures from national reports submitted to the secretariat ^b			
Enhance the AC communications plan and strategy, including social media outreach	Hold the Adaptation Forum to discuss and showcase Parties' progress in implementing adaptation action	Hold the Adaptation Forum to discuss and showcase Parties' progress in implementing adaptation action	
Hold the Adaptation Forum to discuss and showcase Parties' progress in implementing adaptation action			
Workstream 3: Providing technical support and guidance on adaptation planning and implementation, including means of implementation, at the national and subnational level			
Prepare a technical paper on methodologies for assessing adaptation needs and their application, as well as on related gaps, good practices, lessons learned and guidelines, for consideration at SBSTA 57 ^c			IPCC Working Group II, as appropriate
Develop, by June 2022, draft supplementary guidance on adaptation communications for voluntary use by Parties in communicating information in accordance with the elements contained in the annex to decision 9/CMA.1 for consideration at SB 57 ^d			IPCC Working Group II, as appropriate, constituted bodies
Advance provision of technical support through the work of the NAP task force, including by developing an online information resource for NAP support Relevant bodies on NAP Central, contributing to the organization and delivery of the annual NAP Expos and mainstreaming gender considerations in adaptation planning and organizations through the NAP task force			
Consider and approve the workplan of the NAP task force for 2022–2024, which is based on the workplan of the AC			

2022	2023	2024	Collaboration
In the second half of each year, provide input to the SCF for the preparation of the draft decisions on guidance to the operating entities of the Financial Mechanism			
Prepare a series of technical papers on adaptation policy options, to be developed by NWP partners ^e	Hold a dialogue at SB 58 on progress in closing the capacity gaps identified in accessing adaptation funding, and prepare action-oriented briefs or case studies to demonstrate how such capacity gaps could be closed	Hold a dialogue at SB 60 on progress in closing the capacity gaps identified in accessing adaptation funding, and prepare action-oriented briefs or case studies to demonstrate how such gaps could be closed	Universities, NWP partners, NAP task force and other constituted bodies, Parties and organizations
Placeholder for follow-up work on technologies for adaptation and interaction with the CTCN and the TEC	Continue the series of technical papers on adaptation policy options	Continue the series of technical papers on adaptation policy options	NWP partners
Hold an event at the NAP Expo on best practices, lessons learned, challenges and opportunities related to engaging the private sector in NAP formulation and implementation	Placeholder for collaboration on adaptation finance with the SCF	Placeholder for collaboration on capacity-building with the PCCB	CTCN, NWP partners, PCCB, SCF, TEC
Periodically update the online resource on navigating the landscape of support for the process to formulate and implement NAPs	Understand and strengthen engagement of the private sector in adaptation with a focus on specific sectors or systems of the economy (e.g. through webinars with stakeholders, policy briefs, guidance notes)	Understand and strengthen engagement of the private sector in adaptation with a focus on specific sectors or systems of the economy (e.g. through webinars with stakeholders, policy briefs, guidance notes)	LEG and relevant bodies and organizations through the NAP task force
Workstream 4: Providing technical support and guidance on reviewing subnational, national and overall adaptation progress	Placeholder for activity relating to the outcomes of the contribution of Working Group I to the IPCC Sixth Assessment Report	Placeholder for activity relating to the outcomes of the global stocktake	LEG
Prepare a technical paper featuring case studies on the development and application of monitoring and evaluation systems and evaluation systems ^g at the national and subnational level, including consideration of the value of monitoring and evaluation systems, existing barriers and opportunities to overcome them	Conduct follow-up work on monitoring and evaluation systems ^g	Conduct follow-up work on monitoring and evaluation systems	

2022	2023	2024	Collaboration
Provide guidance to the secretariat on the preparation of the synthesis reports in the context of recognizing the adaptation efforts of developing country Parties ^h			NWP partners
Prepare the 2022 synthesis report, on costs of adaptation, including Agree on theme and initiate work for the Prepare the 2024 report assessing and meeting such costs			
Prepare a synthesis report for the technical assessment component of the global stocktake on the information identified in decision 19/CMA.1, paragraph 36, ⁱ for finalization in March 2022			Constituted bodies
Continue to compile existing methodologies for reviewing the adequacy and effectiveness of adaptation and support ^j			LEG, SCF

^a As per document FCCC/SBSTA/2018/4, para. 19.

^b Concise and accessible “mini global stocktake reports” that could feed into the five yearly global stocktake report, featuring maps and infographics, as appropriate, with thematic or regional focus.

^c As per decision 11/CMA.1, para. 17.

^d As per decision 9/CMA.1, para. 15.

^e With a focus on sectors or regions, including gender considerations, such on the tourism sector post pandemic, and how to incorporate research and development into NAP formulation and implementation.

^f NAP Global Network and UNFCCC. 2019. *Toolkit for a Gender-Responsive Process to Formulate and Implement National Adaptation Plans (NAPs)*. A Dazé and C Church (eds.). Winnipeg, Canada: International Institute for Sustainable Development. Available at <http://>

^g Including, as appropriate, exploring the relationship between national monitoring and evaluation systems and overall progress.

^h As per decision 11/CMA.1, para. 13.

ⁱ As per decision 19/CMA.1, para. 24.

^j As per decision 11/CMA.1, para. 35.